



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour publication immédiate

## **Les gouvernements doivent promouvoir les droits des survivants des mines et des bombes à sous-munitions** *Deux campagnes célèbrent la Journée internationale des personnes handicapées*

(Genève, le 2 décembre 2010) – Malgré des progrès significatifs, des centaines de milliers de survivants de mines et de bombes à sous-munitions dans le monde entier luttent encore pour voir leurs droits respectés, ont déclaré deux campagnes mondiales de la société civile alors qu’elles célébraient la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre. La Coalition contre les bombes à sous-munitions (CMC) et la Campagne internationale pour l’interdiction des mines antipersonnel (ICBL) célèbrent cette journée en organisant un spectacle chorégraphique à Genève en parallèle à une réunion annuelle du traité de 1997 interdisant les mines antipersonnel.

*« Les survivants de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions peuvent et devraient contribuer activement à leur société, et non pas être des bénéficiaires d’aide passifs », a déclaré Firoz Ali Alizada, Officier d’application du traité à l’ICBL et lui-même survivant de mine antipersonnel. « L’assistance aux victimes est une question de droits humains, et les gouvernements devraient travailler avec les survivants pour accroître la sensibilisation et promouvoir ces droits. »*

Dans le cadre du Traité d’interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les bombes à sous-munitions, une victime se définit comme toute personne qui, individuellement ou collectivement, a subi des blessures physiques, émotionnelles et psychologiques, a subi une perte économique ou a vu ses droits fondamentaux considérablement diminués en raison de l’utilisation de mines antipersonnel ou de bombes à sous-munitions. Cela comprend toutes les personnes blessées ou tuées par ces armes, ainsi que leur famille et les communautés touchées.

L’année écoulée a vu trois avancées majeures dans le cadre juridique international qui oblige les États à fournir une aide essentielle aux personnes handicapées, à savoir :

1. Le 3 décembre 2009, la deuxième Conférence d’examen du **Traité d’interdiction des mines antipersonnel** de 1997, qui compte 156 États parties, a établi le Plan d’action de Cartagena, qui vise à faire en sorte que les initiatives d’aide aux victimes fondées sur les droits s’améliorent au cours des cinq prochaines années ;
2. En 2009, la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** (UNCRPD), qui est entrée en vigueur le 3 mai 2008, a commencé à être mise en œuvre, notamment dans plusieurs États ayant un nombre significatif de survivants de mines antipersonnel et de débris explosifs restant de la guerre ; et
3. Le 12 novembre 2010, la première réunion de la **Convention sur les bombes à sous-munitions** de 2008, qui est entrée en vigueur en tant que droit international contraignant le 1<sup>er</sup> août 2010, a établi le Plan d’action de Vientiane pour traduire en actions concrètes les fortes obligations de la Convention en matière d’assistance aux victimes fondées sur les droits.

*« Ces dernières années, des progrès ont été réalisés en matière de politiques et de plans visant à améliorer l’assistance aux victimes, mais les survivants des mines antipersonnel et des débris explosifs restant de la guerre affirment que leur vie quotidienne n’a pas beaucoup changé », a déclaré Nerina Cevra, coordinatrice des droits des survivants et de l’aide aux*

victimes à Action on Armed Violence (Action contre la violence armée), membre de la CMC et de l'ICBL basée au Royaume-Uni. « *Les gouvernements doivent faire davantage pour combler cette lacune et faire une réelle différence dans la vie des survivants.* »

La CMC et l'ICBL recommandent cinq domaines prioritaires dans lesquels les gouvernements devraient concentrer leurs efforts d'assistance aux victimes, en faisant notamment des améliorations dans les domaines suivants :

- **Insertion socio-économique** : (c'est-à-dire être un membre productif de la communauté et participer pleinement à la vie communautaire). Les survivants eux-mêmes considèrent cela comme la priorité absolue.
- **Accessibilité** : Trop souvent, des services ne sont pas accessibles à ceux qui en ont le plus besoin, soit parce qu'ils ne sont offerts que dans les centres urbains, soit parce qu'ils sont trop chers pour les survivants, ou parce qu'ils y a des obstacles physiques à l'accès pour les personnes handicapées, notamment les survivants de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions.
- **Inclusion** : Les gouvernements doivent s'assurer que les survivants sont activement impliqués dans la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes d'assistance aux victimes.
- **Mobilisation de ressources** : Les programmes d'aide aux victimes requièrent des ressources financières, techniques et humaines convenables qui soient à la fois à long terme et durables. Les gouvernements devraient répondre aux besoins de tous les survivants en allouant des ressources nationales et en demandant la coopération et l'aide internationales si nécessaire.
- **Information** : les États doivent faire tous leurs efforts pour recueillir des informations sur les victimes et évaluer les besoins des survivants afin de fournir une assistance adéquate.

**Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue, veuillez contacter :**

À Genève, Amélie Chayer (français, anglais) : +41-78-720-5320 ; ou +33-6-89-55-12-81; ou [media@icbl.org](mailto:media@icbl.org)

En Espagne, Conor Fortune (anglais, espagnol) : +44-7515575174 ; ou [conor@stopclustermunitions.org](mailto:conor@stopclustermunitions.org)